



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT #398-2018 RELATIF AU « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX 2017-2021 – RÉVISÉ AVEC OU SANS MODIFICATION »

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 5 février 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 5 mars 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil situé au 1, rue Aggée Pelletier à Saint-Robert.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 666 chemin Saint-Robert à Saint-Robert aux heures d'affaires et que copie pourra être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Robert, le 6 février 2018.

Nathalie Lussier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière